- pourriez avoir besoin dans le pays où vous comptez vous rendre.
- Votre police couvre-t-elle les naissances prématurées et les soins néonatals connexes?
- Couvre-t-elle les coûts liés à un décès à l'étranger, y compris le rapatriement d'une dépouille au Canada?
- La police vous couvre-t-elle pendant une visite au Canada ou à l'occasion d'un autre voyage effectué pendant que vous travaillez à l'étranger? Comprendt-elle des limites quant aux voyages de vacances ou devez-vous, au contraire, souscrire une protection supplémentaire?
- Lorsque vous reviendrez au Canada, la police sera-t-elle valide en attendant que le régime d'assurance maladie de votre province ne vous couvre de nouveau, ou devrez-vous acheter une autre assurance pour cette période?

Gardez-vous des formulaires de demande d'indemnité à portée de la main. Ayez toujours avec vous une copie de votre police d'assurance ainsi que les numéros de téléphone du centre de service à la clientèle. Confiez également ces renseignements à un ami ou à un membre de votre famille au Canada et à un collègue ou à un ami dans le pays où vous travaillerez.

Pour tout traitement médical dont vous aurez réglé les frais vous-même, faites-vous remettre une facture détaillée par le médecin ou l'hôpital. La plupart des compagnies d'assurance n'acceptent pas les copies ou les télécopies. Cependant, faites-vous une

copie à conserver des documents que vous avez présentés à la compagnie.

Quand vous arriverez dans le pays où vous allez travailler, n'attendez pas une urgence pour trouver un hôpital ou une clinique de bonne réputation près de chez vous. Il pourrait bien être trop tard! Les bureaux du gouvernement du Canada peuvent vous renseigner sur les cliniques et les hôpitaux de l'endroit (les adresses de ces bureaux figurent dans la brochure Bon voyage, mais...).

Autres assurances

Vous projetez de conduire à l'étranger?
Sachez que presque tous les pays ont
des lois obligeant les conducteurs à être
assurés convenablement. Par ailleurs, une
assurance personnelle est tout aussi importante. Certaines compagnies d'assurance
canadiennes peuvent vous assurer où que
vous alliez dans le monde. Essayez, si
possible, d'acheter votre assurance auprès
d'une de ces compagnies, car leurs
méthodes vous seront plus familières.

Votre employeur s'occupera peut-être de votre assurance maladie et d'autres types d'assurance. Toutefois, plutôt que de compter sur cette éventualité, renseignezvous auprès du service des ressources humaines de l'entreprise pour connaître votre situation à cet égard et la couverture foumie. Si vous n'êtes pas entièrement couvert, faites les démarches nécessaires pour rectifier la situation. En outre, si vous partez avec un conjoint, un partenaire